AR Prefecture

043-244301131-20230420-20230420_P_058-AU Regu le 02/05/2023

DECISION N° 20230420_P_058 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE **VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission: Culture - Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec Yukaa pour un atelier rencontre d'une Mangaka

Le Président,

N° 20230420_P_058

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Yukaa, représentée par Marianne Aubanel 231 chemin David 42120 Commelle-Vernay

Pour un atelier de présentation de la formation et du métier de Mangaka ainsi que l'apprentissage de techniques de dessin de manga.

Date : le 26 Avril 2023

Durée : de 10h à 11h30 et de 14h à 16h Lieu : Médiathèque de Saint-Didier-en-Velay

Participants : à partir de 10 ans

Jauge: sur inscription

Montant: 612.82 € HT (475.33€ pour la prestation et 137.49€ de frais de déplacement).

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 20 avril 2023

Le Président.

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :